

COMMUNE DE SAINT-PIERRE-ÉGLISE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Manche

Accusé de réception en préfecture
050-215005398-20260420-BP2026-AI
Date de télétransmission : 20/04/2026
Date de réception préfecture : 20/04/2026

Extrait du registre des délibérations

Date de la convocation : Séance du 15 avril 2026
01/04/2026

Date d'affichage :
01/04/2026

Nombre de conseillers :

Elus : 19

En exercice : 19

Présents : 19

Votants : 19

L'an deux mil vingt-six, le vingt et un du mois de mars, à 20h, le conseil municipal de la commune de Saint-Pierre-Église, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur François MARDOC, maire.

Etaient présents : Cabart Ludovic, Cauvin Hélène, Charlot Loëtitia, Duhoux François, Duval Marie-Françoise, Forgeot Mickaël, Fossé Monique, Grenier Dominique, Leclerc Marie-Joëlle, Legay Nadine, Mabire Sébastien, Mardoc François, Perrault Elisabeth, Picot Antoine, Planque Yves, Porée Thierry, Prevel Jérôme, Rossi Céline, Travers Rémy

Etaient absents/excusés :

Secrétaire de séance :

Délibération n°2026-11 : délibération vote du Budget Primitif exercice 2026

Mr le Maire rappelle que le budget primitif est communiqué aux conseillers en séance après vérification du trésorier. Il tient compte des modifications apportées lors de la commission finances élargie qui s'est tenue le 25 mars 2026.

Il propose à l'assemblée, d'adopter le budget primitif suivant :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS			II
			A
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	DEPENSES	RECETTES
	+	398 928,00	590 631,49
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	249 687,00	9 231,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 48 752,51
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	648 615,00	648 615,00
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	DEPENSES	RECETTES
	+	2 182 489,44	1 699 274,00
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 483 215,44
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	2 182 489,44	2 182 489,44
	TOTAL DU BUDGET (4)	2 831 104,44	2 831 104,44

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil décide d'approuver le résultat tel que présenté ci-dessus.

Extrait certifié conforme,
A Saint-Pierre-Église, le 16/04/2026

Le secrétaire de séance,
François Duhoux



Le Maire,
François MARDOC